

RETIREZ LA LOI SÉCURITÉ GLOBALE !

Depuis le 17 novembre 2020, l'opposition à la proposition de loi Sécurité globale ne cesse de se renforcer. Dans plus de 200 villes de France des centaines de milliers de manifestant·es, ont dénoncé cette proposition de loi, et exigé notamment le retrait de ses articles 21, 22, et 24.

Ce projet porte des graves menaces à la liberté d'informer et d'être informé.

Son article 24 vise à dissuader de filmer ou de photographier les interventions policières. L'importance de telles images est pourtant cruciale pour attester des cas de violences policières, comme l'actualité nous l'a rappelé ces dernières semaines :

- Le 31 décembre 2020, les forces de l'ordre expulsent violemment un campement de personnes migrantes à Calais. En plein hiver, leurs tentes sont lacérées, afin d'être rendues inutilisables : ce sont [les photos de deux journalistes](#) qui ont permis de faire connaître cette nouvelle violation des droits fondamentaux, alors que ces pratiques sont documentées de façon quasi quotidienne par les associations.
- Le 3 janvier 2020, après [le décès de Cédric Chauviat](#), mort étouffé des suites d'un banal contrôle policier. Ce sont des vidéos amateur de témoins de l'interpellation qui ont permis de démontrer la violence et l'illégalité de l'interpellation.

L'article 24 de la loi Sécurité globale ne vise pas à protéger les policiers, mais bien les violences policières.

La surenchère sécuritaire du gouvernement ne s'arrête pas là. D'autres dispositions de la loi visent à permettre à l'État d'accroître le contrôle sur la population (articles 21 et 22), à travers des outils de surveillance indiscriminés (drones et caméras-piétons), utilisables en manifestation ou lors de contrôles d'identité.

Le Conseil d'État vient quant à lui de légitimer les décrets d'extension du fichage de chacun·e sur la base de nos "*opinions politiques, des convictions philosophiques, religieuses, ou à une appartenance syndicale.*"

Confronté à une mobilisation sans précédent pour la défense des libertés, le gouvernement a opposé une fin de non-recevoir. Que ce soit en France ou à l'international, cette proposition de loi Sécurité globale a été vivement condamnée. Le 14 décembre la coordination nationale d'associations et syndicats a demandé à être reçue par le président de la République, censé veiller au respect des libertés constitutionnelles. Cette requête est à ce jour restée lettre morte.

**Nous marcherons le 30 janvier
Dijon 14 h Place de la Libération**

Pour le droit à l'information, contre les violences policières, pour la liberté de manifester, pour le respect de notre vie privée, pour nos libertés.

LDH, ATTAC, Amnesty International, OXFAM, SOS Racisme, CSF, CGT, FSU21, MRAP, coordination Sud, MAN, Henri Barabant et Cercle Martinet Libre Pensée, MVT de la Paix, Amis de la Terre, ARAC21, Ligue de l'Enseignement, AFPS21, UJFP, NPA, ADH, Génération.s, PCF, LFI, POID, PS, Ensemble ! EELV, Solidaires 21, Assemblée populaire, PG 21,